



Vos ref. :

Nos ref. : GMA/MAX/lah

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56.30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe :

Mathieu Bihet
Ministre de l'Energie

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 3 octobre 2025

Monsieur le Ministre,

Concerne : Revalorisation du Fonds Gaz et Electricité dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique

Nous vous écrivons ce jour dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, domaine dans lequel les CPAS jouent un rôle central depuis de nombreuses années. Chaque jour, leurs équipes accompagnent les ménages vulnérables par des actions préventives, curatives et palliatives : sensibilisation, aide administrative, médiation avec les fournisseurs, soutien financier ou encore gestion des dettes. Ce travail s'appuie sur la loi du 4 septembre 2002, qui confie aux CPAS la mission d'accompagner et d'aider financièrement les personnes les plus démunies en matière d'énergie, et sur le Fonds gaz et électricité créé par cette loi, qui leur a permis de développer des services spécialisés et de renforcer leur capacité d'action.

Toutefois, ces acquis se heurtent depuis quelques années à une recrudescence sans précédent des demandes liées à l'énergie. La crise sanitaire a fragilisé de nombreux ménages qui ont vu leurs revenus diminuer alors que leurs besoins domestiques en énergie augmentaient en raison du confinement. À peine cette épreuve surmontée, la crise énergétique provoquée par la flambée des prix du gaz et de l'électricité a accentué encore davantage la pression sur les foyers vulnérables et mis en lumière la difficulté croissante, pour une partie importante de la population, à se chauffer, à s'éclairer ou encore à cuisiner dans des conditions décentes.

En réponse à ces crises, le Fonds gaz et électricité a été renforcé par des suppléments annuels successifs : 16 millions d'euros en 2022, 37 millions en 2023 et 20 millions en 2024. L'année 2025 marque la première année depuis le déclenchement de ces crises où aucun supplément n'est prévu. Cette absence de moyens supplémentaires représente une difficulté majeure pour les CPAS, qui subissent de plein fouet la diminution des montants alloués par rapport aux années précédentes, en particulier pour ce qui concerne l'article 6 du fonds.

Nous attirons ainsi votre attention sur l'importance et l'urgence d'un refinancement structurel du Fonds gaz et électricité dès 2026, et ce pour plusieurs raisons :

- Lors des différentes crises traversées, un nouveau public s'est tourné vers le CPAS. Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2025, 43.069 nouveaux bénéficiaires du RIS (et de son équivalent) ont été enregistrés à travers le pays¹ — sans compter ceux qui ont bénéficié d'aides sociales complémentaires, particulièrement nombreuses au cours des dernières années.

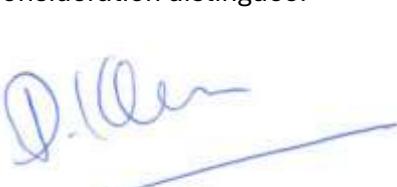
¹ Selon les données du Baromètre de l'intégration sociale du SPP IS : <https://stat.mi-is.be/fr>

Si la période la plus critique de ces crises est désormais derrière nous, une grande partie de ces nouveaux usagers continue néanmoins de solliciter divers soutiens auprès de leur CPAS, dont les ressources restent insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes.

- Les prix de l'énergie restent élevés. Si la crise énergétique s'est atténuée, elle est loin d'être terminée : l'électricité et le gaz restent nettement plus coûteux qu'avant. En Belgique, selon l'IPCH de Statbel, le prix moyen de l'électricité en 2025 est encore supérieur de 24 % à celui de 2020, tandis que le prix du gaz naturel affiche encore une hausse d'environ 40 % par rapport à 2020². Bien que le Fonds gaz et électricité soit indexé chaque année, cette indexation ne reflète pas l'évolution réelle des prix ni l'ampleur des demandes adressées aux CPAS.
- Depuis le début de l'année 2025, plusieurs fonds mobilisés durant les périodes de crise ne sont plus accessibles aux CPAS. La réduction du Fonds gaz et électricité s'ajoute ainsi à la liste des subventions fédérales supprimées ou rabotées, parmi lesquelles le Fonds Participation et Activation sociale, le Plan hivernal, le Fonds « Bien-être psychologique », l'arrêt des projets d'e-Inclusion, ou encore le subside REDI, qui représentait un levier essentiel pour permettre aux CPAS de prendre en charge plus spécifiquement une partie des aides liées à l'énergie.
- À cela s'ajoute l'arrivée imminente, en 2026, d'une nouvelle vague de citoyens sollicitant l'aide du CPAS à la suite de la réforme du système des allocations de chômage. De nombreux experts estiment qu'une partie importante des personnes exclues du chômage devront être prises en charge par les CPAS entre janvier 2026 et juillet 2027. Ces personnes solliciteront notamment de l'aide pour faire face au paiement de leurs factures, en particulier celles liées à l'énergie.
- Enfin, il nous paraît essentiel de rappeler que les montants de ce fonds sont pleinement et utilement mobilisés par les CPAS. Rien qu'en 2024, les CPAS ont engagé plus de 92 211 075 € de ce budget, ce qui illustre l'ampleur des besoins rencontrés sur le terrain en matière de lutte contre la précarité énergétique et confirme le rôle indispensable de ce dispositif.

En conclusion, il apparaît indispensable d'assurer un refinancement structurel et renforcé du Fonds gaz et électricité afin de permettre aux CPAS de continuer à remplir pleinement leur mission de lutte contre la précarité énergétique. Sans un soutien budgétaire adapté, les moyens des CPAS resteront en décalage avec la réalité des besoins croissants des ménages. Nous vous invitons dès lors à envisager une revalorisation significative et durable de ce fonds, et nous nous tenons à votre entière disposition pour travailler, en concertation avec vos services, à l'identification des pistes les plus pertinentes pour garantir son efficacité à long terme.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Dorothée KLEIN

Présidente
Fédération des CPAS
Union des Villes et
Communes de Wallonie



Sébastien LÉPOIVRE

Président
Fédération des CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Voorzitter
Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten

² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation-harmonise-ipch#panel-12>